

# Etudes d'incidences sur la révision de plans de secteur en Région wallonne en vue de l'inscription de 8 zones d'activités économiques (ZAE)



En vue de redynamiser l'économie en région wallonne, le gouvernement wallon s'est donné comme objectif de développer de nouveaux espaces destinés aux activités économiques.

**Trente-six sites ont été pressentis** afin d'accueillir ces nouveaux pôles de développement économique.

Les avant-projets désignés par le Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du plan prioritaire d'affectation d'espaces à l'activité économique ont chacun été évalués sur base d'une grille intégrant différents critères.

Ce vaste projet n'était cependant réalisable que moyennant une révision du Plan de Secteur. En effet, les sites projetés par la Région s'établissaient sur des terrains dont l'affectation actuelle (zones agricoles, espaces-vert...) n'aurait pas permis l'implantation de Zones d'Activités Economiques (ZAE).

S'agissant d'une modification de plans de secteur, une étude d'incidences devait être réalisée pour chacun des avant-projets retenus par le Gouvernement.

**Le bureau AGORA s'est vu attribuer un marché comportant un lot de 8 sites, essentiellement en Province de Namur.**

- Namur Bouge ;
- Namur Rhisnes;
- Namur Malonne;
- Floreffe;
- Sambreville pour le site de Sainte-Eugénie;
- Sambreville pour le site Bonne Espérance à Moignelée;
- Chimay;
- Somme-Leuze.



Les différents dossiers relevaient des trois opérateurs suivants, le bureau économique de la Province de Namur (BEP), le Port Autonome de Namur (PAN), et Intersud.

Les études d'incidences étaient destinées à examiner le bien-fondé de l'avant-projet concerné, et à rechercher d'éventuelles alternatives de localisation, de délimitation, et de mise en œuvre, le cas échéant, à formuler des recommandations en vue de garantir les dispositions environnementales et principes de bon aménagement des lieux tels que définis par le Schéma de Développement de l'Espace Régional.

Dans le cadre de ces études, nous avons travaillé en sous-traitance avec le bureau SGS.

Les études d'incidences ainsi réalisées ont ensuite été soumises à enquête publique, à avis de la CRAT et du CWEDD. Sur base des conclusions de l'étude, le gouvernement, devrait adopter les projets en avril 2004

De manière générale, les recommandations du bureau d'études ont été intégrées aux motivations du gouvernement. Sur base des conclusions des études d'incidences, des 8 avant-projets, 7 ont été retenus.



Maître de l'Ouvrage

Région Wallonne

Etat d'avancement

Clôturé

Date

2004